

Esthétique commerciale



Ville de
Compiègne



COMPIÈGNE



CAUE DE L'OISE

Préface



Pourquoi des recommandations pour l'installation d'un commerce ?

Les recommandations architecturales applicables aux devantures commerciales de Compiègne découlent de l'ambiance urbaine de chaque quartier. Le centre ville, le quartier de la gare, les faubourgs, sont formés de bâtiments en pans de bois, en pierre, en brique, depuis le moyen âge en passant par l'époque de la reconstruction jusqu'à nos jours. Le patrimoine compiégnois habille les rues et les rend attractives par l'accompagnement des boutiques.

Ces conseils ont pour but de faciliter l'intégration des nouveaux commerçants en incitant au respect du caractère compiégnois. Le propos est de donner le fil conducteur pour réussir une vitrine en harmonie avec l'architecture de l'immeuble au-dessous duquel elle se situe.

Les rues commerçantes sont attirantes par la mise en valeur patrimoniale de la ville.



La vie commerciale d'une cité est toujours un indice très éclairant sur la bonne santé de la ville, son attractivité, sa qualité de vie.

Au cours de l'histoire, et notamment au Moyen-Age, le développement des villes a souvent été lié à leurs activités marchandes. Compiègne en est une belle illustration puisque du XIème au XVème siècle, c'est à la foire de la Mi-Carême que la ville dû sa prospérité.

Mais l'apport du commerce à une commune ne doit pas seulement se limiter à son dynamisme et à son enrichissement. Il peut aussi contribuer à son embellissement. Sans jeu de mots, les boutiques constituent un élément essentiel de la vitrine de la ville.

Aussi, et par souci de cohérence entre le patrimoine bâti des différents quartiers de Compiègne, la municipalité a-t-elle décidé de réaliser ce guide de l'esthétique commerciale.

Je vous en souhaite une bonne lecture et espère que sa consultation vous donnera quelques idées.

Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur de l'Oise.

Le commerce est un acte d'échange proprement humain. C'est aussi la relation fondamentalement créative de nos villes autour des édifices religieux et le plus souvent derrière l'abri du rempart protecteur.

Du marché à même le sol, s'est élevée l'échoppe plus pérenne et protectrice des intempéries ou des canicules.

Un simple volet rabattant en a fait l'étal à hauteur de rue, puis la devanture a utilisé avec efficacité les développements de l'industrie du verre.

D'abord des petits bois, puis de grandes vitrines jusqu'à ces volumes transparents que sont certaines de nos grandes surfaces commerciales d'aujourd'hui.

Ces devantures anciennes témoignent encore à Compiègne du génie de la ville médiévale, de la prospérité de la ville classique et maintenant constituent l'âme chaleureuse du centre historique, le cadre original de la quête des chalands et l'insolite de la promenade des visiteurs.

Ce livret pragmatique conçu par le CAUE de l'Oise, montre par ses judicieuses illustrations l'essentiel de ce qu'il faut percevoir pour élaborer de nos jours une devanture parfaitement capable de participer de façon mélodieuse et si possible avec allégorie à l'ensemble commercial du cœur historique de Compiègne, pour mieux encore en exalter l'attractivité, fondement d'une vie active de la cité.

Concevoir une devanture en centre ancien n'est pas simple, ni pour le commerçant qui s'établit, et dont la possibilité de choix de formes, de matériaux, de matières, de textures et de coloris sont si multiples qu'une mauvaise décision peut lui coûter sa réussite, ni l'installateur professionnel, conseiller d'affaire de son client, auquel il doit assurer l'élan marchand espéré avec la tranquillité juridique de l'obtention des accords administratifs, quelquefois nombreux.

Je ne doute pas qu'avec la méthode qu'offre cet opuscule, l'aide éclairée des services d'urbanisme de la ville et le soutien de Monsieur Michel Foubert, adjoint à l'urbanisme de Compiègne, qui a présidé à la genèse de cette plaquette, l'installation de toute nouvelle devanture Compiégnoise soit gage de succès commercial et de plaisir d'architecture.

Patrice HARMEY
Architecte des Bâtiments de France.

L'histoire des commerces

"C'est d'un nœud de communications que Compiègne tire d'abord sa longue histoire, celle d'une position exceptionnellement favorable de franchissement entre la navigation fluviale et la route terrestre qui relie la Flandre à Paris, autrement dit par le fleuve à tout le bassin de la Seine et par la route à celui de la Loire..."

"C'est autour de l'Abbaye Saint-Corneille que se développe au Xème siècle un bourg où s'établissent les marchands attirés par le passage du trafic commercial qui renaît. Pendant ce même Xème siècle décisif pour Compiègne, naît une foire à la Mi-Carême. On y voit du blé de Picardie, du vin de Bourgogne, du bétail et de l'outillage, mais surtout les draps de Flandre et de l'Artois qui seront pour longtemps l'objet réputé d'un commerce de luxe à long rayon."

Jean Favier, historien Membre de l'Institut.



1-4-5-6- Rue Soléno vue depuis différents points
2- Rue Jeanne d'Arc 3- Hôtel de ville et hôtel de la Cloche
7-8- Le pont, l'hôtel de Flandre



"Du XIème au XVème siècle, la foire de Mi-Carême fit la prospérité de la ville, les noms de la place du Change et de la rue des Lombards rappellent son importance. C'est là que se dresse le portail du grenier à sel, construit en 1784 par Claude Nicolas Ledoux. La place du Marché aux Herbes ancienne Cour le Roi, reste le centre de l'activité commerciale traditionnelle. Les arcades du Petit Lendit, situées à proximité de la place Saint-Clément semblent être un vestige d'anciennes halles du XIIIème siècle."

François Callais, Président de la Société Historique de Compiègne.



Le commerce dans son quartier

Compiègne et ses rues commerçantes représentent un environnement agréable par un patrimoine architectural remarquable. L'harmonisation des enseignes est un moyen privilégié de renforcer son identité et d'augmenter l'attractivité. Certaines rues sont le témoin d'un style du XVème siècle : construction en pans de bois avec des façades serrées ; d'autres quartiers plus aérés sont l'empreinte du XXème siècle avec la reconstruction. La devanture commerciale constitue un ensemble avec l'immeuble et la rue de la ville.



Rue des Pâtisseries



Rue des Lombards



Rue de l'Etoile



Les rues étroites parfois piétonnes de la ville médiévale constituent un atout de l'attractivité du centre ville.

Les rues et les places du centre ville présentent une harmonie d'échelle et de matériaux entre l'architecture classique et l'architecture sobre de la Reconstruction.

Rue de Pierrefonds



Place de l'Ancien Hôpital



Place du Marché aux Herbes



Place de l'Hôtel de Ville



Rue Jean Legendre

L'identité des faubourgs se retrouve dans le traitement des devantures commerciales. Les rues s'élargissent et donnent de la respiration à l'espace public. Les enseignes sont visibles de plus loin.

Av. des Martyrs de la Liberté



Quai de la République



Rue de Clermont



Cours Guyonmer



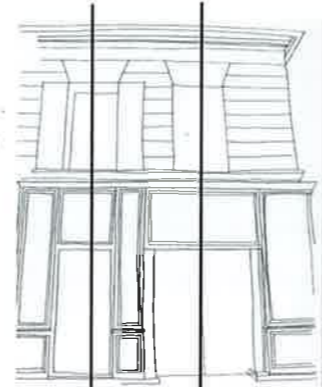
L'ordonnancement de la devanture

Respecter l'époque du bâtiment du commerce, l'architecture du XVIII^{ème} ou du XIX^{ème} siècle n'est pas de la même facture que les immeubles de la reconstruction bien souvent en pierre de taille.

Les façades des immeubles ne sont pas composées de la même façon : les baies sont de dimensions différentes, les alignements des façades et les hauteurs des étages, les modénatures sont caractéristiques de l'époque du bâtiment.



La composition de la devanture doit suivre le rythme des immeubles et l'ordonnancement des façades. Les parties vitrées sont alignées avec l'axe des baies situées aux étages. Les trumeaux, parties pleines, sont mis en valeur.



Les piliers d'angle, les bandeaux apparents et autres modénatures qui habillent la façade entre 2 niveaux sont conservés.

Les structures porteuses de la façade sont dégagées, conservées au rez-de-chaussée.



La devanture commerciale tient compte de la composition des façades ainsi l'identité de chaque immeuble est respectée. La vitrine du commerce est formée de plusieurs parties. La structure de la devanture se compose de piédroits, d'un soubassement, d'un bandeau d'enseigne et de vitrage.



Dessins de devantures tenant compte de l'architecture de l'immeuble, par le caractère et la composition.

Recommandations pour réussir l'intégration de la devanture :

- respecter les dimensions des ouvertures et leur positionnement par rapport aux ouvertures des étages ;
- conserver les éléments d'architecture porteurs ou décoratifs du bâtiment, ne pas les masquer avec un placage ;
- éviter de créer une même devanture sur plusieurs immeubles contigus, pas de chevauchement, composer chaque vitrine en respectant les caractéristiques patrimoniales de chaque immeuble ;
- créer des percements de préférence en utilisant les baies existantes ;
- employer de préférence des vitres sans inscription.

La composition de la devanture

Avant d'entamer tout projet de devanture, observer le quartier accueillant le commerce : médiéval, d'époque classique, de reconstruction d'après-guerre, ou moderne.

Une vitrine en entrée de ville, dans le centre historique ou dans le quartier de la gare ne se situe pas dans le même contexte urbain, la visibilité de la façade commerciale n'est pas la même. Elle tiendra compte de l'architecture de l'immeuble.

Les éléments de la devanture sont spécifiques à la fonction du commerce dans son environnement.



Enseigne drapeau



Devanture en applique

1. l'enseigne drapeau

Dispositif perpendiculaire à la devanture visible de loin qui renseigne sur la nature du commerce.

2. l'enseigne bandeau

Dispositif parallèle à la devanture, plaqué en partie haute de la vitrine, en lettres détachées. Elle ne dépasse pas la longueur de la devanture.

3. l'éclairage

Dispositif discret, il éclaire les 2 types d'enseignes, parfois l'entrée et la vitrine.

4. le store banne

Il protège les terrasses et la vitrine du soleil, il est droit, repliable en toile de couleur unie, évidé de chaque côté.

5. le rideau de fermeture ajouré

Il forme la protection du magasin lorsqu'il est fermé, mais il ne se voit pas la journée.

6. la vitrine

- Elle est en applique : formant un décor en bois peint plaqué sur la façade, en saillie du mur de l'immeuble.
- Elle peut être en feuillure : en retrait du plan de la façade créant des tableaux à l'image des fenêtres des étages.

7. les piédroits

Ce sont les supports verticaux du linteau d'une baie, ce sont les parties pleines de chaque côté de la vitre.

8. le soubassement

Il est en placage comme le reste de la façade de l'immeuble ou en maçonnerie dans le matériau de la devanture. Les seuils sont souvent en pierre.

Les types de devantures

Le type de devanture choisi permet de respecter l'architecture de l'immeuble tout en garantissant une bonne visibilité commerciale. Le choix des matériaux, couleurs, typographie des lettres est essentiel. Une tonalité est choisie en rapport avec l'enseigne pour l'ensemble de la devanture.

Le commerce ressortira plus fortement dans son environnement si les informations sont claires, peu nombreuses et directes.



Le choix d'un seul matériau permet de mieux mettre en évidence le commerce.

Eviter la profusion des matériaux. Le choisir pour sa qualité esthétique en adéquation avec le caractère de l'immeuble, exemple : bois laqué ou naturel, pierre, verre...

Les produits verriers émaillés ou réfléchissants, les menuiseries en aluminium ou pvc, les faïences murales sont déconseillés pour respecter l'aspect patrimonial de Compiègne.

L'entretien régulier des devantures est indispensable à l'attractivité du commerce.

Devantures commerciales en applique, dépassant de la façade



Devantures commerciales en feuillure, dans la maçonnerie



Suivant le caractère de l'immeuble et le quartier, choisir le principe d'une installation d'une devanture : la vitrine en feuillure ou en applique.

Recommandations pour choisir le type de la devanture :

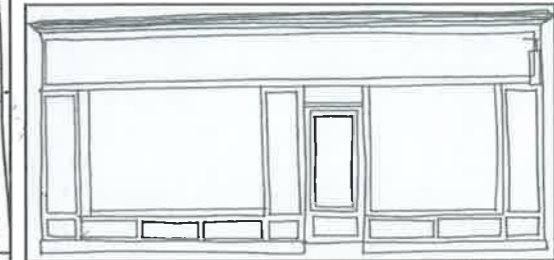
- respecter le caractère architectural de l'immeuble, certains rez-de-chaussée sont conçus pour accueillir une devanture dans la maçonnerie (en feuillure) et d'autres en applique ;
- les devantures commerciales en feuillure ornent les immeubles de la Reconstruction : des encadrements en pierre ou en béton sont prévus pour l'encastrement des vitrines ;
- les devantures en applique parent le plus souvent les immeubles plus anciens des rues piétonnes de Compiègne ;
- concevoir le projet avec l'ensemble des éléments de la devanture : vitrines, enseignes bandeau et drapeau, éclairage, store, rideau de fermeture ;
- choisir une devanture sobre pour une meilleure visibilité commerciale et urbaine.

La vitrine en applique

La vitrine en applique issue de la fin du XVIII^{ème} siècle est un habillage, en général en panneaux moulurés de bois peint, de la façade de l'immeuble. Les piles latérales et centrales, ainsi que le soubassement sont habillés. Le bandeau, servant de caisson pour store, est surmonté d'une bavette en zinc. Les volumes de verre viennent s'inscrire entre les différents habillages.



Devanture en applique en saillie en rez-de-chaussée d'une maison



Moulures, cimaises, soubassement, plinthes constituant une devanture en applique



Saillie de devanture en applique

La vitrine est formée par des éléments menuisés en bois ou autres matériaux constituant la devanture plaquée contre la façade de l'immeuble. La pierre ou le métal sont aussi utilisés à la place des panneaux bois pour les vitrines plus contemporaines. La saillie de la devanture ne dépasse pas 16 cm par rapport à la façade de l'immeuble. Moulures, cimaises, soubassement, plinthes sont les pièces de cet ensemble. Les vitrines sont posées entre les panneaux au nu du placage. Un bandeau en saillie dessine le haut de la devanture, il dissimule les stores, le rideau de fermeture, l'éclairage. Il sert de support à l'enseigne peinte ou pour des lettres détachées. L'enseigne drapeau est aussi comprise dans l'emprise du placage de la devanture sur l'un des deux côtés. L'éclairage peut aussi être à l'intérieur de la vitrine.



Recommandations pour réussir une devanture en applique :

- respecter la façade de l'immeuble en positionnant l'emplacement de la devanture ;
- les enseignes, les rideaux de fermeture, les stores, l'éclairage ne doivent pas être en saillie de la devanture ; ils sont encastrés ;
- pour les teintes, se reporter au nuancier présenté dans cette plaquette.

La vitrine en feuillure

La vitrine en feuillure vient s'inscrire dans l'encadrement des baies existantes. L'habillage n'existe pas, l'appareillage de la maçonnerie de façade de l'immeuble est mis en valeur.

Les volumes de verre sont sertis dans des châssis bois ou métal, et parfois agrémentés d'un soubassement en bois, métal ou pierre. Cette typologie de devanture peut être de caractère traditionnel sur une façade d'immeuble ancien ou sur une façade de maison. Elle peut aussi, c'est souvent le cas, s'apparenter à une atmosphère plus contemporaine.

Entre autres, de nombreuses devantures des immeubles de la Reconstruction sont en feuillure.



Baies avec tableaux axées sur l'étage



Châssis dans les baies existantes avec un bandeau laissant la place à une enseigne



Encadrement en béton d'une baie en feuillure

La vitrine est dans la maçonnerie ce qui permet d'insérer la devanture dans l'épaisseur du mur. Les parties pleines du rez-de-chaussée sont traitées comme l'ensemble de l'immeuble, même matériau et même finition. Une corniche peut souligner la rupture entre les étages.

Les vitrines sont posées en les encastrant dans l'embrasure des baies avec ou sans menuiserie de bois ou de métal. L'enseigne en bandeau s'inscrit dans l'encadrement de la devanture ou en lettres découpées sur la maçonnerie au niveau du rez-de-chaussée. L'enseigne drapeau est aussi comprise dans l'emprise de la maçonnerie de l'encadrement de la devanture sur l'un des deux côtés. L'éclairage est formé par les lettres des enseignes ou par une réglette placée dans l'encadrement ou encastré dans la maçonnerie ou se trouve à l'intérieur de la vitrine. Le store banne et le rideau de fermeture sont insérés à l'intérieur de l'encadrement de la devanture ou placés à l'intérieur de chaque tableau des ouvertures.

Le soubassement est marqué par la maçonnerie de la façade.



Recommandations pour réussir une devanture en feuillure :

- laisser apparents les tableaux des percements, cela valorise la façade et sa maçonnerie ;
- les enseignes ne débordent pas du bandeau du rez-de-chaussée ;
- dans le cas de baies ouvertes jusqu'au sol, une partie pleine, à l'intérieur des tableaux, souligne le soubassement ;
- les parements de maçonnerie sont mis en valeur en effectuant le ravalement et en évitant l'application de matériaux de placage.

L'enseigne de la devanture

"Constitue une enseigne toute inscription, forme ou image apposée sur un immeuble et relative à une activité qui s'y exerce" (code de l'environnement art L.581.3).

L'emplacement de l'enseigne tient compte du quartier, de l'immeuble et de la composition de la devanture. Elle est constituée de matériaux durables et de qualité. Elle est entretenue et propre.



Les enseignes respectent le caractère architectural du bâtiment. Elles s'harmonisent avec les lignes de composition de la façade et tiennent compte de l'emplacement des baies, des portes d'entrée, des porches, des piliers, des arcades et toutes les modénatures.

Les couleurs et les matériaux choisis pour les enseignes sont en harmonie avec l'ensemble de la façade commerciale.



Les annonces et les motifs sont simples. Les dispositifs, les fixations, l'équipement électrique sont dissimulés.

L'enseigne est réservée à l'indication de la nature de l'activité et de la raison commerciale de l'exploitant. Leur nombre doit se limiter à une enseigne bandeau et à une enseigne drapeau par activité signalée (la pluralité des négoce se traduit par un support unique).

Pour les immeubles d'angle, il peut être appliqué une enseigne de chaque par façade.

Les enseignes temporaires signalent des manifestations exceptionnelles à caractère culturel ou touristique ou des opérations exceptionnelles de moins de 3 mois. Elles sont lisibles mais non répétitives.

Les préenseignes sont une inscription, une forme ou une image indiquant la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité déterminée.



Recommandations pour une enseigne harmonieuse :

- étudier l'emplacement de l'enseigne pour une bonne visibilité, uniquement au niveau du rez-de-chaussée, pas d'enseigne au niveau du 1er étage des immeubles ;
- choisir un nom porteur d'un message simple et direct ;
- éviter les teintes agressives pour le graphisme ou les éléments de support ;
- choisir des supports discrets pour privilégier l'information ;
- ne pas alourdir l'enseigne avec l'éclairage, incorporer le dispositif au support choisi ;
- ne pas surcharger les noms des enseignes, ne pas indiquer de produits ou marques.

Les enseignes drapeau

Les enseignes drapeau sont les enseignes perpendiculaires. Elles sont placées entre le haut des baies du rez-de-chaussée et l'appui des fenêtres de l'étage, et proportionnées à l'architecture de l'immeuble.



Les enseignes drapeau peuvent avoir différentes formes : fanions, découpe moderne ou traditionnelle, plaque.

Les caissons lumineux sont fortement déconseillés.

Leur surface maximale est d'1 m² avec le support, avec une saillie de 80 cm maxi, épaisseur moins de 10 cm.

Elles sont fixées en limite de propriété sur l'un des deux côtés.

Parfois l'enseigne drapeau n'apporte pas d'information au commerce et peut alourdir la devanture.

Elle devient non nécessaire et par son absence révèle mieux le commerce dans la rue.



Recommandations pour la pose d'une enseigne drapeau :

- poser une seule enseigne drapeau par commerce ;
- choisir l'emplacement au plus en limite de propriété (du magasin) pour l'implantation ;
- concevoir une enseigne drapeau en harmonie (teinte, graphisme, forme du support) avec la devanture et l'enseigne bandeau ;
- rendre le système d'éclairage le moins visible possible ;
- utiliser une fixation solide et sécuritaire.

Les enseignes bandeau



Les enseignes bandeau sont les enseignes appliquées. Elles sont inscrites dans la devanture, intégrées ou peintes sur les coffres en bois, en lettres découpées ou collées sur les maçonneries ou les pierres.

Les enseignes bandeau ne dépassent pas la longueur de la devanture. Epaisseur moins de 5 cm.

Les techniques innovantes favorisant la légèreté et la mise en valeur du cadre dans lequel elles s'insèrent sont à privilégier.

Préférer les lettres peintes découpées, indépendantes, non lumineuses, les plaques transparentes avec lettres autocollantes, les kakémonos (toiles tendues)...

Prendre une attention particulière au choix du graphisme des inscriptions, à leur dimension et à leur couleur, pour mettre en valeur l'enseigne.

Le verre et le plexiglas favorisent un éclairage diffusant créant des enseignes légères dans le paysage urbain et très lisibles.

Concevoir l'éclairage intégré à l'enseigne dès l'origine non clignotant, non défilant.



Recommandations pour la pose d'une enseigne bandeau :

- étudier l'emplacement de l'enseigne pour une bonne visibilité selon le caractère de la devanture en feuillure ou en applique ;
- de préférence poser le panneau ou positionner les lettres centrées par rapport aux vitrines ;
- concevoir une enseigne bandeau en harmonie (teinte, graphisme, forme du support) avec la devanture et l'enseigne drapeau ;
- choisir un graphisme facilement lisible.

Les bannes, stores et protection

De nombreux éléments agrémentent l'enseigne de la devanture commerciale. Ils sont importants pour le fonctionnement du magasin et bien traités, ils ont un impact positif sur l'aspect esthétique global.

Ils sont pensés en intégration avec l'ensemble de la devanture. Il s'agit des stores et des grilles de protection.



Les stores jouent un rôle important dans l'esthétique de la devanture. Ils sont placés au rez-de-chaussée. Des lambrequins pourront être posés sur les baies des étages.

La bannière ne dépassera pas la largeur de la baie du commerce. Le mécanisme et le coffrage ne sont pas saillants, ils sont dissimulés dans le cadre de l'ouverture.

Les stores sont de forme droite, pliants en toile.

Les dimensions des stores sont différentes selon le caractère de la voirie, piétonne ou autre.

Les tombants et les lambrequins ont une hauteur respectable par rapport aux quartiers.

La hauteur du lambrequin n'est pas exagérée, elle est proportionnelle aux dimensions de la devanture.



La grille est un élément de protection et de décor. Les grilles de protection sont dissimulées pendant l'ouverture du magasin. Les enroulements sont placés à l'intérieur du magasin.

Le dispositif est intégré à la devanture. Les coffres à rideaux sont placés à l'intérieur des tableaux. Leur installation, comme pour le reste des éléments de la vitrine, est soumise à déclaration de travaux pour modification de l'aspect de la façade. Une autre solution peut être utilisée aussi c'est le système des vitres anti-effraction. Elle permet de conserver l'attrait de la boutique.



Recommandations pour intégrer les compléments de l'enseigne :

- ne laisser aucun mécanisme apparent, la vitrine sera plus visible et nette ;
- éviter les stores rayés, choisir des toiles de couleur unie et sans inscription ou seulement sur les lambrequins ;
- laisser les jouées (joints latéraux) des stores ouverts sans toile pour permettre une meilleure vision de la rue ;
- éviter les stores aux étages, sinon de la même forme et de même couleur qu'au rez-de-chaussée ou préférer des lambrequins seuls ;
- les stores capotes, les stores à ossatures rigides sont déconseillés dans le centre ancien et peuvent être tolérés dans certains secteurs de constructions du XXème siècle ;
- les marquises et les casquettes rigides sont aussi déconseillées ;
- les rideaux pleins sont à éviter ou utiliser seulement au droit des accès. Préférer une fermeture ajourée (percée ou à mailles), sinon peindre les rideaux pleins de la même couleur que la devanture. Éviter les inscriptions sur ces ouvrages, ils surchargent les enseignes.

L'éclairage de la devanture

L'éclairage des devantures commerciales anime les rues de la ville le soir. Il participe à l'ambiance nocturne urbaine en complément de l'éclairage municipal. Le dispositif des lumières se dissimule, il n'est pas nécessaire dans l'esthétique de la devanture.

En journée, il n'est pas visible, les systèmes contemporains permettent de l'effacer entièrement du commerce.



Un panneau peint, ou une enseigne drapeau peuvent être éclairés par des spots s'inscrivant dans la composition de la devanture.

Il faut apporter une attention particulière, dès la conception du magasin, aux emplacements, dimensions, couleurs, systèmes d'éclairage.



Préférer un éclairage par une réglette ou des spots encastrés dans une corniche par exemple ou tout autre dispositif d'éclairage s'intégrant avec l'enseigne, le coffre ou autre élément de la devanture.

Certaines lettres découpées utilisées pour l'enseigne bandeau peuvent être munies par dessous d'un système lumineux.



Certaines enseignes drapeau peuvent comporter un éclairage direct par lettrage diffusant. L'éclairage peut aussi être incorporé au support de l'enseigne ou encastré vers le haut dans la corniche existante.

Le système d'éclairage peut être installé à l'intérieur de la vitrine.

Parfois il est possible de réaliser un éclairage encastré au niveau du sol ou sur les bas-côtés d'une entrée en retrait.

Recommandations pour éclairer la devanture :

- ne laisser aucun mécanisme apparent, la vitrine sera plus visible et nette ;
- les caissons, les liserés lumineux ou clignotants, les néons sont déconseillés ;
- les grandes tiges portant d'imposants spots à gamelles, particulièrement au-dessus des enseignes bandeau, sont à éviter ;
- profiter du marquage d'une entrée pour utiliser la structure pour le système d'éclairage ;
- contenir le système d'éclairage sur l'emprise de la devanture, profiter des lambrequins de l'étage lorsque l'activité s'étend au niveau supérieur ;
- choisir un éclairage raisonnable pour qu'il ne devienne pas une nuisance.

Les couleurs de la devanture

Une palette de couleurs lumineuses compose le nuancier des devantures commerciales de Compiègne.

La teinte du commerce sera choisie harmonieusement avec la façade de l'immeuble pour l'enseigne et la devanture.

Ces nuances s'accordent avec les différents matériaux de chaque quartier : le blond de la pierre calcaire, le rouge de la brique, le pan de bois, les diverses teintes des enduits.

L'unité de la façade commerciale sera préservée en limitant le nombre de couleurs, de matériaux et de formes employés.

Ce nuancier s'applique à tous les commerces y compris les magasins à enseigne nationale.

Choisir la sobriété facilite la lisibilité commerciale.



Recommandations pour réussir les couleurs de la devanture :

- observer l'environnement urbain avant de choisir la couleur du commerce ;
- choisir une seule tonalité pour l'ensemble de la devanture, en rapport avec l'enseigne ;
- éviter les couleurs bariolées et la multiplication d'enseignes de formes variées ;
- ne pas utiliser de couleur trop "cliquante".

Les devantures de Compiègne



Les devantures des immeubles anciens



Les devantures des immeubles du XIXème siècle



Les devantures des immeubles après la Reconstruction



Etude couleurs réalisée par Martine Homburger, coloriste conseil.

Palette de couleurs élaborée en coordination avec le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine.

Nuancier : ces références de coloris sont celles des peintures ASTRAL, toutefois d'autres fabricants distribuent les mêmes teintes.

Les démarches administratives

Pour toute modification de l'aspect extérieur des commerces, le changement de devanture, la remise en peinture, la pose ou la modification des enseignes en drapeau ou en bandeau, avant les travaux il faut déposer une demande d'autorisation auprès de la mairie.

Pour commencer les travaux, il est nécessaire d'obtenir une autorisation délivrée par le maire.



Il est souhaitable pour tout projet, de se renseigner auprès du service de l'urbanisme de la ville et consulter la réglementation ainsi que pour la délivrance des imprimés de demande d'autorisation de travaux ou de pose d'enseigne.



Les enseignes des magasins franchisés doivent être conformes au règlement en vigueur, tant en ce qui concerne leurs dimensions, que leurs graphismes et leurs couleurs.

Les chevalets sont autorisés pour les commerces sous les porches, dans les cours, sans façade sur rue.

Une volonté d'accessibilité

Conformément aux réglementations, tous les Etablissements recevant du Public doivent être accessibles aux personnes handicapées.

Cette obligation porte sur les parties extérieures et intérieures de l'établissement notamment :

. Le cheminement :

Il est horizontal et sans ressaut. Lorsqu'il ne peut être évité, un faible écart de niveau peut être traité par un ressaut à bord arrondi ou muni d'un chanfrein dont la hauteur doit être inférieure ou égale à 2 cm.

La largeur minimale doit être de 1m 40 libre.

. Les sanitaires :

Lorsqu'ils sont prévus pour le public, il doit comporter au moins un cabinet d'aisances aménagé pour les personnes handicapées circulant en fauteuil roulant et comportant un lavabo accessible.

En cas d'impossibilité technique dûment explicitée résultant de l'environnement du bâtiment ou de la situation existante, il pourra être accordé des dérogations.

Le dossier comportera les plans et documents nécessaires pour que l'autorité compétente puisse s'assurer que le projet respecte la réglementation.

Le Service Urbanisme reste à votre disposition pour vous fournir toutes les explications ou documentations utiles et vous aider dans vos démarches.

Les adresses utiles :

Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP)
architecte des bâtiments de France - Palais National 60200 Compiègne
tél. 03 44 38 69 40.

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Oise (CAUE)
Parc du Château - La Cabotière - BP.439 60635 Chantilly
www.caue60.com tél. 03 44 58 00 58.

Mairie de Compiègne
Service Urbanisme
www.compiègne.fr tél. 03 44 40 72 79 et 03 44 40 72 75.

Entre autres, le dossier devra comporter les pièces suivantes :

- .photos de l'immeuble dans son ensemble où se trouve la devanture
- .croquis du projet avec les couleurs et matériaux indiqués
- .autorisation du propriétaire des murs du bâtiment commercial et accord du syndic dans le cadre d'une copropriété
- .descriptif détaillé des travaux envisagés.



Ville de
Compiègne



CAUE DE L'OISE

Mairie de Compiègne
BP 30009 - 60321 COMPIEGNE
Tél. 03 44 40 72 00
www.compiègne.fr